



Présence pour l'UNSA : Caroline CAUSSE, Julie ANDRIOT

Point N°1 – Examen en commission d'approbation des accords d'entreprises relevant de l'article L 2232-22 du code du travail

- ▶ Pour l'accord de l'OPH de Lunéville : accord sur congés et absences
Approuvé
- ▶ Pour l'accord de OPAC de Quimper Cornouaille : avis renvoyé

Point N°2 – Approbation du PV de la CPN du 19/11/2015

Validé.

Demande Yves Simonel sur remarque CFDT sur la rémunération de base : demande 1^{er} niveau = niveau du smic pour le niveau 1-1.

Mme Ducastel : Propose lettre d'accompagnement en indiquant et signifiant qu'il faut se caler sur la revalorisation du SMIC intervenue entre temps (1466,62€). 4 organisations syndicales ont signé cet avenant.

Yves Simonel : souhaite re signature de l'avenant.

Question Baudet : quid CGT qui devait donner son avis ce jour ?

CGT : ok. La CGT signera l'avenant.

Remarque UNSA : signature de l'avenant par Serge Rabineau en pleine CPN.

Point N°4 – Poursuite de la discussion sur la révision de l'accord sur les classifications et les rémunérations de base dans les OPH

Willy Girard :

Sur le plan historique, on se retrouve à avoir opportunité de négocier la révision de l'accord. Champ conventionnel car les OS doivent discuter sur opportunité de réviser cet accord. Titre 3 dans cet accord qui prévoyait une étude (synthèse lors de la dernière séance ALGOE) : offices se sont acculturé sur ce champs.

Intervention J.L Triollet pour la délégation employeurs : + 80% des OPH ont mis en place la classif dans leur office : fortement mobilisés. Débat doit porter sur le toilettage de cet accord ainsi que la pédagogie pour ensemble des structures. A rappeler :

2 éléments qui remontent des organismes :

- La question de la distinction entre notion « emploi » et « poste de travail » : pose problème quand réorganisation et nouveaux postes. Il ne faut pas confondre les 2.
- Notion des « emplois repérés » dans l'entreprise. Important de préciser les choses sur les métiers pour une vraie classification des métiers avec un référentiel + précis.

Pas possible de tout revoir juste retoiletage. Il faut que ce soit une aide à la classif et pas une contrainte. Ne doivent pas revoir la totalité des accords.

CFDT : tous les 5 ans on doit renouveler l'accord (c'est la loi). Il faudra également le faire au niveau local. Il faudra progresser car beaucoup d'accords sont minimalistes. Grille de cotation, 4 critère pondérés pour lesquels les énoncés permettent de faire cotation + facilement.... Besoin de cadrer la négo locale pour avoir accords + cohérents. On souhaite aussi des règles explicites au niveau national pour garantir des règles te disposition pour + de lisibilité.

Mme Ducastel : on butte encore sur confusion « emploi » et « poste de travail ». Besoin de + de pédagogie et principes de travail concernant la méthode. Travail sur les « Emploi repère » à reprendre. Besoin de clarifier « poste » et « emploi » = difficultés à cerner ces principes. Mais pas dans une approche de tout revoir.

M.Triollet : confirme que besoin de pédagogie pour l'ensemble des offices à travers accord national. Nous invitons les OS à transmettre leurs propositions.

M.Rodriguez (nouveau membre du collège employeur – RDH OPH Hérault – a monté un club des DRH depuis 2010) : accord le + compliqué à négocier. Contribue à la politique de rémunération. Beaucoup de pédagogie à faire, un socle commun. Notion « AGIR et ARCCO » à introduire également dans les discussions.

CFDT : accord de branche = repère en matière de politique des RH. Pour les salariés ça donne une idée du contenu de leur emploi, sur quelle base on les paye, emplois et compétences. Il faut des garanties, des signaux clairs. Sur l'aspect méthodologie, c'est compliqué mais il faut aussi s'interroger pour voir à qui ont fait appel au niveau des cabinets. Besoin de support. Dans bcp trop d'office, on a sollicité les OS à la fin du processus. Si on veut des choses concrètes et efficace. En terme de méthode, il faut expliquer que la négo se fait de bout en bout avec les OS.

CFTC : étude ALGOE : certains offices ont respecté les règles d'autres pas. Crts ont autant de poste que d'emploi créés. Sur certaines fiches d'emploi, 2, 3 ou 4 catégories différentes. Certains métiers sont positionnés dans la grille sans présenter les fiches fonctions.

CGT : accord doit être toiletté. Est-ce qu'il faut que cet accord soit rediscuté en CPN ? Non car trop nombreux autour de la table. Il faut une commission spécifique qui puisse avancer sur ce dossier car il ne faut pas être trop nombreux (Cf accord « santé » qui n'a pas abouti.

Baudet : nous sommes une branche jeune (5 ans) donc on ne peut que s'améliorer et faire mieux.

Triollet : sur organisation des offices : les OS misent dvt le fait accompli, globalement ce n'est pas vrai. Les offices sont organisés de façon très différentes. D'où la notion de pédagogie pour accompagner les offices de + petites taille + accompagnement de la fédé. Guide à sortir.

W.Girard : 1 des points à améliorer = accompagnement de la fédé.

CFDT : 5 pistes. Sur la méthode critérielle ? Quid axe amélioration ? Sur le nombre de niveau ? Sur les modalités de suivi ?

Sur la proposition de faire une commission : non.

CFTC : voir éventuellement une émanation en + petit groupe pour travailler sur ce sujet.

CGT : légitimité de la CPN ok. Un travail en + petit groupe, validé par la CPN serait mieux et plus efficace.

M.Rodriguez : tous les offices ne sont pas à la même vitesse.

Triollet : travail de préparation à faire en petit comité.

Baudet : Préparer en observatoire le travail de la CPN. Points à approfondir.

Sur AGIRC ARCCO : à partir 2017, concernera nos nouveaux embauchés. Réforme à avoir en tête sur régime compl de retraite car peut agir sur nos négo, surtout pour les niveaux 2-2 et 3-1. Quid dualité que cela va créer ?

A revoir lors d'une prochaine CPN.

Revoir en observatoire.

Remarque UNSA : approfondir ce point sur cette réforme.

Point N°5 – Questions diverses

Sur agenda : modification date CPN du mois de mars (passe du 24 au 31/03).
On reste sur les jeudis.

Observatoire des métiers : 1 seule date fixée sur janvier pour un observatoire des métiers. Voir autres dates ensuite (travail en petit groupe sur la révision de l'accord : 1 représentant par syndicat (7 personnes) + représentants collègue employeur (7). Réunion jeudi 21 janvier à 10h : Alex ?????)

Jean-Jacques Badikian demande de voir si possible de passer par d'autres restaurants pour la délégation syndicale pour 2016 car « saturation ».

Courrier accompagnement de l'avenant sur les minimas de branche proposé en « pdf. » semaine prochaine.

Thème sur qualité de vie au travail à fixer pour 2016.

Les délégués UNSA à la CPN des OPH

Caroline CAUSSE

Julie ANDRIOT